



Procès Verbal de réunion du conseil de direction 08/05/2018

L'an deux mille dix huit et le huit du mois de Mai, à 08h30, s'est tenue la réunion du conseil de direction, à la faculté des sciences et technologie, sous la présidence de Monsieur le Recteur de l'université.

Ordre du jour :

- Examen du 2^{ème} semestre et délibérations.
- Mise en service du nouveau logiciel de scolarité.
- Réinscriptions des étudiants et préparation de la cérémonie de clôture de l'année universitaire 2017-2018.
- Etat des lieux de l'opération de scanner.
- Ouverture des écoles doctorales et habilitations universitaires.
- Préparation du calendrier universitaire 2018-2019.
- Mutation des enseignants et redéploiement du personnel de bibliothèque et des ouvriers professionnels.
- formation des cadres.
- Divers.

Etaient présents :

- | | |
|---------------------------|---|
| - Mr ADNANE Ahmed | Vice-recteur chargé la formation supérieure du premier et deuxième cycle,
La formation continue et les diplômes, et la formation supérieure de graduation. |
| - Mr BENMERIEM Khaled | Vice recteur chargé de la formation supérieure de troisième cycle, l'habilitation universitaire, la recherche scientifiques et la formation supérieure de post graduation |
| -Mr CHENNINI Abderrahmane | Vice recteur chargé des relations extérieures, de la coopération, de l'animation de la communication et des manifestations scientifiques. |
| -Mr DRISS Miloud | Vic recteur de développement et de la prospective |
| - Mr BETTOUMI Benaoumeur | Secrétaire Général |
| -Mr TAIBI Ghomari | Doyen de faculté des sciences sociales et humaines. |
| - Mr TCHIKO Faouzi | Doyen de la faculté des sciences économiques, sciences commerciales et Sciences de gestion. |
| - Mr MESSAOUDI Rachid | Doyen de la faculté de droit et des sciences politiques. |
| - Mr BELABID Lakhdar | Doyen de la faculté des sciences de la nature et de la vie |
| - Mr BOUCHEKARA Mohamed | Doyen de la faculté des sciences et technologie. |
| - Mr SEDDAR Noureddine | Doyen de la faculté des Lettres et des langues. |
| -Mr YAHIAOUI Ahmed | Doyen de la faculté des sciences exactes. |

Après une allocution de bien venue, il a été procédé à l'installation de Monsieur BENMERIEM Khaled comme vice recteur de la formation supérieure de 3^{ème} cycle et de la recherche scientifique, à la place de Monsieur MEDDAH Boumediene.

Après cela le conseil entame les points inscrits à l'ordre du jour.

1-Examen du 2eme semestre et délibération:

Toutes les facultés ont entamé les examens du 2eme semestre, ou chaque doyen a présenté le calendrier de sa faculté, comprenant toutes les dates fixées pour chaque activité (Examen, délibération, dépôt de stage et de mémoires, soutenance, rattrapage et orientations des étudiants). Pour la remise des diplômes, les dates suivantes ont été retenues pour chaque faculté.

Faculté	Date
sciences de la nature et de la vie	20/06/2018
sciences sociales et humaines	21/06/2018
droit et des sciences politiques	24/06/2018
sciences exactes	25/06/2018
sciences économiques, sciences commerciales et sciences de gestion	27/06/2018
sciences et technologie	28/06/2018
Lettres et des langues	01/07/2018

Pour la cérémonie de clôture de l'année universitaire, il a été décidé de récompenser deux étudiants de chaque faculté, un en licence et un en master, les 09 étudiants boursiers et les 04 enseignants promus au grade de professeur. Cet événement aura lieu le 04 juillet 2018.

2-Mise en service du nouveau logiciel :

Il a été demandé aux doyens d'appliquer le nouveau logiciel pour les délibérations du 2^{ème} semestre. Des sessions de formation seront organisées au profit des enseignants des facultés sciences sociales et humaines, lettres et langues et droit et des sciences politiques. Pour accompagner la mise en service de ce logiciel, les facultés seront dotées d'un micro ordinateur de marque.

3- Réinscriptions des étudiants:

Pour entamer l'année universitaire 2018-2019 dans le délai fixé par la tutelle, soit le 09/09/2018, et de concentrer tous les moyens pour l'inscription des nouveaux bacheliers, il a été décidé de procéder à la réinscription des étudiants durant la période allant du 10 juin au 04 juillet.

Cependant, et pour la réussite de cette opération, il a été recommandé de faire une campagne de sensibilisation à l'adresse des étudiants dès maintenant et de prévoir les moyens humains et matériels nécessaires.

Pour le dossier de réinscription, l'étudiant doit présenter les pièces suivantes :

- Fiche de renseignements.
- Attestation d'inscription de l'année précédente.
- 01 photo d'identité récente.
- Droit d'inscription 200DA.

Pour les commissions des passerelles, les dates suivantes ont été retenues.

- Dépôt de dossiers du 15/05 au 14/06/2018.
- Traitement des dossiers du 17 au 21/06/2018.
- Proclamation des résultats le 24/06/2018.
- Inscription du 26/06 au 02/07/2018.

Pour les techniciens supérieurs et DEUA, titulaire de bac, le candidat doit justifier son cursus universitaire.

Pour les masters 1 et 2, il a été arrêté ce qui suit :

- Dépôt de dossiers du 15/05 au 14/6/2018.
- Traitement des dossiers le 24/06/2018.
- Proclamation des résultats le 26/06/2018.

Pour le personnel administratif désirant poursuivre des études, une commission présidée par le Secrétaire Général de l'université, regroupant les secrétaires généraux des facultés, se réunira pour valider les demandes et établir la liste des fonctionnaires retenus, qui sera transmise au vice rectorat de la pédagogie.

4- Opération de scanner:

Messieurs les doyens ont été appelés à transmettre un bilan comportant le nombre de dossiers traités et les années considérées ; il leur a été également demandé de procéder conjointement à la saisie et au scanner.

5- Ouverture des écoles doctorales et habilitations universitaires:

Compte tenu du délai fixé pour la transmission des dossiers à la CRUO, les doyens devraient déposer au vice rectorat de la formation 3eme cycle, tous les dossiers, avec un tableau, faisant ressortir toutes les informations dans un délai ne dépassant pas la matinée du Mercredi 09 Mai 2018.

La question de l'invitation des étrangers a été abordée pour laquelle, Monsieur le recteur a insisté sur la stricte application des mesures édictées par l'instruction de Monsieur le premier ministre et de l'administration centrale. Cette dernière consiste à demander au préalable l'accord de la direction des échanges inter universitaires et de la coopération. Pour se faire, la faculté qui désire inviter un étranger, doit informer le vice rectorat de relations extérieures un mois avant la date prévue.

6- Calendrier universitaire 2018-2019 :

Une proposition de Monsieur le recteur sera transmise à tous les membres du conseil pour étude et validation.

Pour les emplois du temps de l'année prochaine ils doivent être notifiés aux enseignants lors de la signature du procès verbal de sortie (vacances d'été).

7- Formation des vices recteurs et des doyens:

Après un débat riche et fructueux les recommandations suivantes ont été dégagées :

- Réorienter cette formation vers des cas pratiques, et les problèmes vécus par les doyens.
- Proposer des thématiques de formation.
- Suspendre la formation, compte tenu du calendrier chargé du mois de Mai et Juin et reprendre à partir du mois de Septembre.

8- Mutation des enseignants et redéploiement du personnel:

Après le traitement des demandes de mutation et en concertation avec les doyens, les postes existants à savoir 03 MCB et 10 MAA, ont été repartis de la manière suivante:

Facultés	Grade	Nombre de poste
Sciences exactes	MCB	01
Sciences exactes	MAA	02
sciences de la nature et de la vie	MCB	01
sciences de la nature et de la vie	MAA	02
Sciences économiques	MCB	01
Sciences et technologie	MAA	02
droit et des sciences politiques	MAA	02
sciences sociales et humaines	MAA	02

Pour les candidats acceptés par notre établissement et qui n'ont pas encore reçu l'accord de leur établissement d'origine, le dernier délai pour compléter leur dossier a été fixé au 30/05/2018. Passé cette date, ils seront remplacés par d'autres candidats.

Dans ce cadre, et dans l'éventualité de l'ouverture de nouveaux postes budgétaires, dans le cadre de la loi de finances complémentaire, les postes seront répartis sur trois facultés et dans des spécialités qui enregistrent un faible taux d'encadrement. Les facultés et le nombre de postes seront déterminés ultérieurement.

Dans ce contexte, la synthèse des états des cours complémentaires qui sera faite par monsieur le vice recteur de la formation du 1^{re} et 2^{eme} cycle déterminera l'affectation de ses postes.

Pour les personnels de bibliothèque et les ouvriers professionnels, il a été constaté ce qui suit :

- Déséquilibre dans le nombre d'agent entre les facultés.
- Affectation de plusieurs ouvriers professionnels pour des tâches administratives.
- Affectation d'un nombre important d'ouvriers professionnels à la sécurité. Pour pallier à ces insuffisances, il a été décidé de faire un redéploiement du personnel de bibliothèque, d'affecter les ouvriers professionnels vers le service des moyens généraux. Pour le 3^{eme} point cité ci-dessus, il a été préconisé de faire appel à une entreprise privée de gardiennage et par conséquent réaffecter les ouvriers professionnels versés à la sécurité vers les services des moyens généraux de toutes les facultés.

9- Divers:

Les points suivants ont été abordés :

- Mutualisation des moyens (matériel- fourniture) existants dans les différents magasins.
- Transmission au vice recteur des relations extérieures et des manifestations scientifiques du programme des manifestations déjà organisées et ou programmées.
- Mettre à la disposition du vice rectorat de la planification les ouvriers professionnels pour les opérations d'entretien et de maintenance.
- Nécessite d'ouverture des mails institutionnels pour les enseignants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fût levée à 13H00

